

## Dossier de Presse

Lettre Recommandée Electronique (LRE)

**EREGEX** 'Electronic Registered Exchanges'

### Lettre Recommandée Electronique (LRE)

Envoyez et recevez vos LRE avec MOBILITE !  
Service Web sécurisé **EREGEX**®

- Authentification forte par Boucle SMS *MagicAxess*®
- Scellement des originaux électroniques avec Certificat X.509  
Dépôt dans un Coffre-Fort Electronique Communicant *Cecurity.com*

#### **LETTRE RECOMMANDEE ELECTRONIQUE (LRE)**

***Un service Web sécurisé qui évite de perdre du temps au guichet de poste  
ou à archiver/chercher des documents stratégiques.***

## Présentation d'EREGEX

Le 9 septembre 2009, la société EREGEX INC., Opérateur de correspondance dématérialisée certifiée (avec séquestre d'huissier des preuves d'opération), a lancé sur le site [www.eregex.com](http://www.eregex.com), une solution internationale de signature de contrats dématérialisés et d'envoi/réception sécurisés de correspondance électronique certifiée (avec option de courriers postaux rematérialisés et certifiés par le Tiers de Confiance Documentaire – lorsque le destinataire ne possède pas encore de compte de correspondance électronique certifiée). Les services proposés en ligne sont :

### 1. Lettre recommandée électronique (LRE)

Véritable *lettre recommandée électronique avec accusé de réception électronique signé* (100% électronique !) : à ne pas confondre avec la lettre recommandée postale hybride (téléchargée à partir d'un poste de travail et rematérialisée, puis expédiée via les services postaux traditionnels).

La LRE est scellée par une signature électronique (certificat digital du Tiers de Confiance) avant son dépôt en Coffre Fort Communicant Electronique (CFCE).

### 2. Lettre simple électronique (LSE).

3. **Facture électronique (PDF signé – art. 289-V CGI)** ayant reçu le label COREF, et bénéficiant de la certification TAJ, de même que de la Legal Opinion de CAPRIOLI.

4. Facture électronique EDI (art. 289 bis CGI).

5. **Lettre postale recommandée avec AR (LRAR)** – Hybride rematérialisée, puis expédiée via les services postaux traditionnels.

6. Lettre postale ordinaire – Hybride rematérialisée.

7. E-mail et fax certifiés.

8. **Contrat Electronique en Ligne (CEL)** – lancé début 2011.

## La Lettre Recommandée Electronique (LRE) EREGEX est conforme à la réglementation

(voir Communiqué de presse)

Le décret 2011-144 du 2 février 2011 précise les modalités de validité de la lettre recommandée électronique prévue par l'article 1369-8 du Code Civil (J.O. 4 février 2011).

Les modalités générales de preuves en matière d'écrits électroniques sont précisées au Chapitre 7 du titre 3 du livre 3 du Code Civil, dont la seule section 3 concerne « l'envoi ou la remise d'un écrit par voie électronique » prévoyant l'utilisation d'une signature électronique notamment.

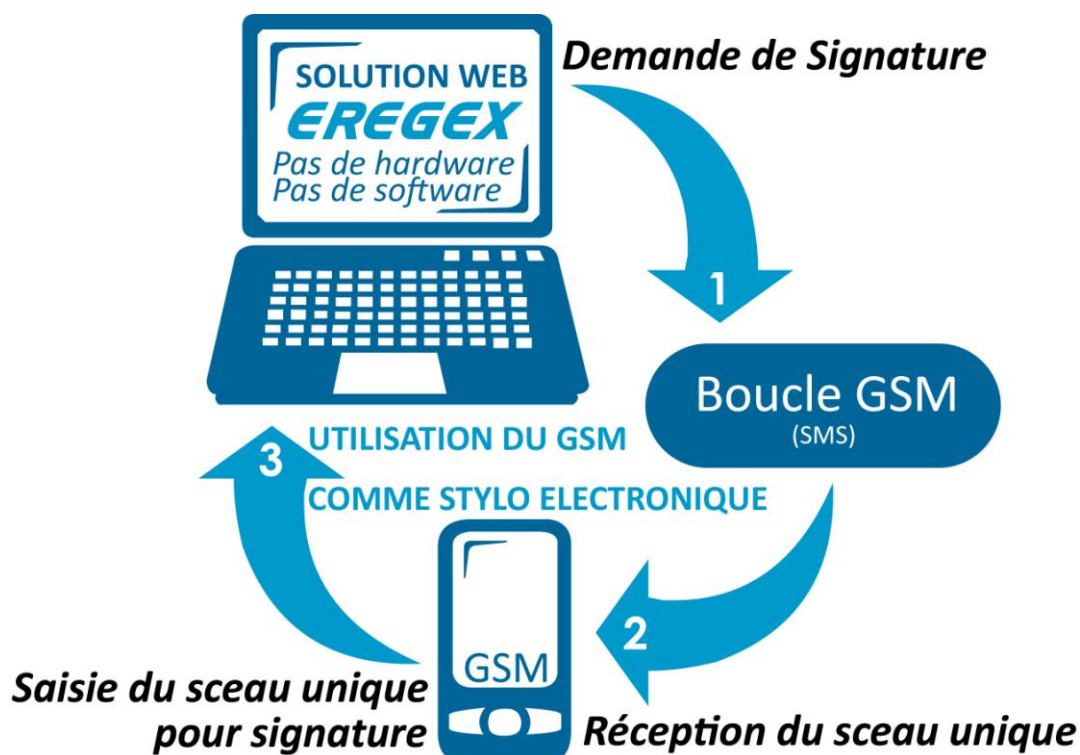
### **Principaux avantages-client de la LRE**

- Mobilité : sans avoir à installer un certificat digital sur le poste de travail, le client peut envoyer/recevoir une LRE via EREGEX partout où il se trouve dans le monde, grâce à un simple accès Internet.
- Solution Web sécurisée (connexion HTTPS) prête à l'emploi. Il suffit de remplir un formulaire en ligne, d'approvisionner le compte (avance de trésorerie) et de procéder à la vérification de l'identité pour pouvoir bénéficier des services dématérialisés. Les services hybrides postaux peuvent être utilisés immédiatement sans vérification d'identité et avoir à se rendre au guichet de poste.
- Vérification préalable de l'identité des contreparties (lors de l'activation du compte de correspondance électronique certifiée) par le personnel assermenté de la plate-forme EREGEX de dématérialisation.
- Non répudiation des contrats envoyés et horodatage des archives.
- Séquestre des preuves d'opérations par Maître Jean-Louis Hauguel, Huissier de Justice à Paris (France).
- Confidentialité et sécurité juridique, informatique et professionnelle (application des procédures de gestion).
- Traitement rapide des courriers à partir des applications bureautiques, avec l'envoi/réception/signature instantanés des contrats électroniques. Une fois envoyées, les lettres recommandées électroniques ne peuvent plus être modifiées ni détruites (intégrité du document garantie).
- Simplicité d'utilisation : l'envoi/réception des LRE se fait par l'interface d'une "Boîte aux Lettres Web Sécurisée".
- Tarification à l'utilisation : sans minimum mensuel, ni coûts cachés.
- Jusqu'à 80% d'économies sur les frais administratifs de correspondance, d'archivage et de gestion électronique de documents (GED).
- Une convention de correspondance bilatérale à valeur probante (article 1316-2 du code civil) est conclue, lors de la création du compte de correspondance électronique certifiée, entre les clients affiliés au Réseau EREGEX pour réaliser leurs mouvements de correspondance avec une valeur probante.
- Le respect de la Loi de Sécurité Financière (LSF) sur la Responsabilité des Dirigeants (décret n°200 6-736 du 26 juin 2006 transposant la directive n°20 01/97/CE du 4 décembre 2001 et publié au JO n°147 du 27 juin 2006 page 9625) : traçabilité des documents, des correspondances et des dossiers dématérialisés et archivés.
- Interopérabilité des correspondances et des LRE entre partenaires de réseaux distincts.
- Exploitation facile du carnet d'adresses pour créer son réseau de correspondance certifiée, et permettre à chaque invité de constituer son propre réseau.

## EREGEX assure :

- La confidentialité du document par téléchargement et consultation HTTPS sécurisé.
- L'authentification forte des parties (via la Boucle SMS MagicAcess).
- La signature électronique du document par certificat X.509 (certificat digital du Tiers de Confiance Documentaire mandaté par le client).
- L'horodatage du mouvement de correspondance.
- Le dépôt légal en archivage électronique Norme AFNOR Z 42-013.
- Alerte du client par courriel en cas de réception d'une LRE.
- Non-répudiation de la LRE (avec preuve du dépôt dans le compte de correspondance électronique du destinataire)
- Refus possible de la LRE par le client : il suffit de ne pas l'ouvrir !
- Possibilité d'envoi du même document par Lettre recommandée AR (LRAR) en cas de demande du client (en pratique, cela n'a pas vraiment d'intérêt ; ce n'est pas écologique, et l'archivage électronique est plus sécurisé et moins onéreux – en cas de besoin, EREGEX permet le téléchargement unitaire ou en nombre de duplicatas PDF regroupés dans des fichiers ZIP personnalisables, après définition des filtres de recherche).
- Le séquestre de la traçabilité des opérations (chez un Huissier de Justice).

## Authentification forte des parties par Boucle SMS MagicAcess



Avec EREGEX, la valeur juridique d'une signature électronique est reconstituée par :

- L'authentification forte des parties grâce à la technologie innovante de la « boucle SMS » : un code confidentiel (données chiffrées) à durée de vie éphémère de 30 secondes est envoyé instantanément par SMS sur le téléphone mobile du correspondant (on a toujours son téléphone mobile avec soi ; pas de risque de perte définitive d'une clé USB par exemple, etc.). Technologie MagicAxess brevetée.
- Dès la réception du code secret conférant à l'expéditeur ou au destinataire une session de gestion en ligne de son courrier sécurisé, il renvoie, par son clavier connecté en mode Internet HTTPS, ce code afin d'être identifié et accéder à son bureau privé de correspondance.
- L'intégrité du document est assurée grâce à la procuration de scellement confiée au Tiers de Confiance Documentaire pour garantir l'intégrité des documents (le client EREGEX n'a pas besoin d'utiliser un certificat digital sur son poste de travail). Les originaux électroniques sont conservés en coffre fort électronique et ils sont restitués à la demande. Les deux parties prenantes à une correspondance consultent le duplicata de gestion sur leur propre compte courant de correspondance.

### **Archivage légal en Coffre-Fort Communicant Electronique (CFCE)**

Toutes les correspondances sont classées chronologiquement dans le compte courant de correspondance du client avec une fiche de traçabilité qui rappelle le processus de dématérialisation et d'échange bilatéral.

N'importe quel document peut être trouvé en quelques secondes, même des années plus tard, grâce au moteur de recherche multi-filtres.

### **Restitution des originaux électroniques (sur demande)**

A tout moment, les utilisateurs EREGEX peuvent demander la restitution de leurs documents originaux électroniques.

Cette restitution se fait en présence de l'Huissier de Justice qui détient les droits d'accès exclusifs au *serveur d'huissier* et qui rédige un procès verbal de restitution, avant de rendre les documents ainsi certifiés sur support CD ou DVD.

### **Opposabilité juridique / Renversement de la charge de la preuve**

Les documents émis par l'intermédiaire de la plate-forme EREGEX bénéficient de l'opposabilité juridique du contenu du document et du renversement de la charge de la preuve. La preuve s'applique à l'identification forte des parties en correspondance, à l'intégrité du document, à la conformité des mentions obligatoires (si elles existent), à la signature juridique d'expédition et de réception, et à l'archivage électronique des documents originaux avec leurs preuves intermédiaires de correspondance et d'horodatage. Dans ces conditions de sécurité et d'intermédiation par un tiers de confiance, c'est au destinataire d'apporter la preuve qu'il n'a pas reçu la correspondance.

**EREGEX : le travail en toute sécurité à la vitesse de la communication !**

**Contact Presse :**

Marc Planchette

EREGEX

[marc.planchette@eregex.com](mailto:marc.planchette@eregex.com)

Numéro Azur français : 0970 44 98 99 (+33970449899)

Mobile : 06 09 02 29 48 (+33609022948)